



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Délégation interministérielle  
à la prévention et  
à la lutte contre la pauvreté

**Conférence Départementale - Vendée**

**21 octobre 2021**

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ACTEURS

**STRATÉGIE NATIONALE  
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE  
CONTRE LA PAUVRETÉ**

**#FranceSolidaire**

@Delegpauvrete



# Ouverture

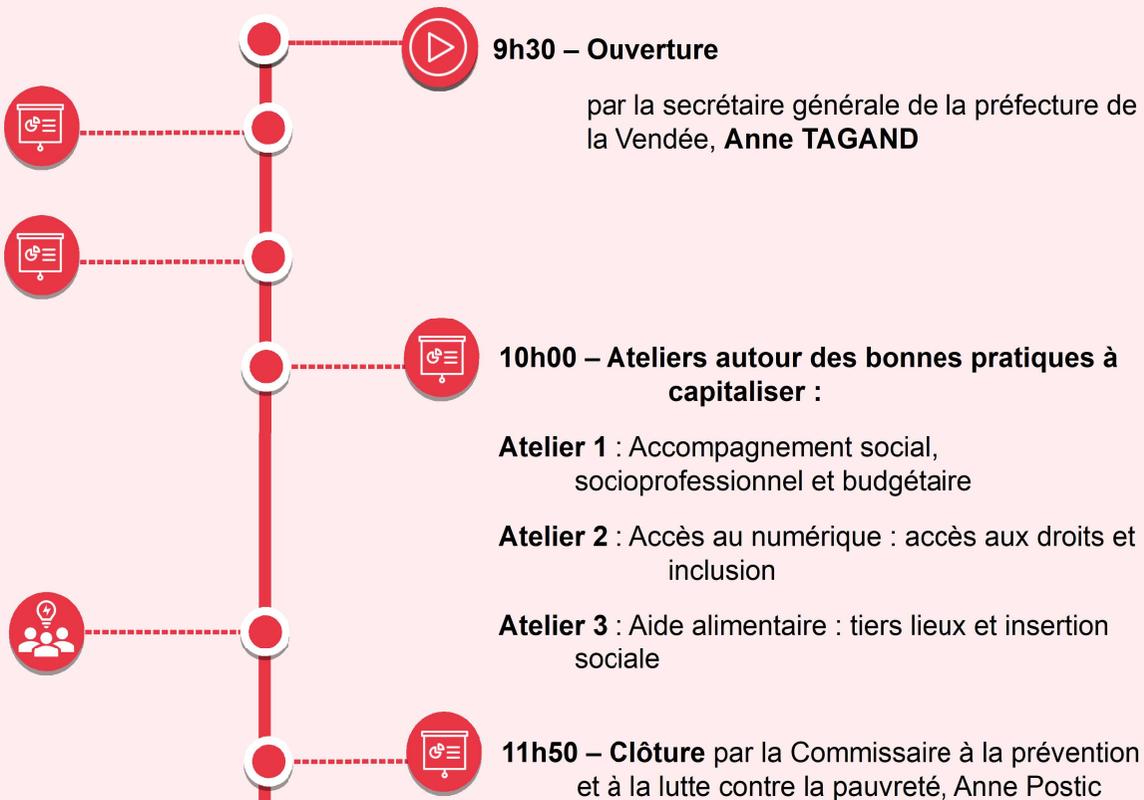
**Anne TAGAND**

**Secrétaire générale de la  
préfecture de la Vendée**

**9h40 – Introduction** par la commissaire à la prévention et la lutte contre la pauvreté, **Anne POSTIC**

**9h50 – Point d'étape sur le bilan départemental de la stratégie** par le directeur adjoint de la DDETS de la Vendée, **Meidhi VERMEULEN**,

**11h20 – Restitution des ateliers en plénière**



# Introduction

**Anne POSTIC**

**Commissaire à la prévention  
et la lutte contre la pauvreté**

# ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE

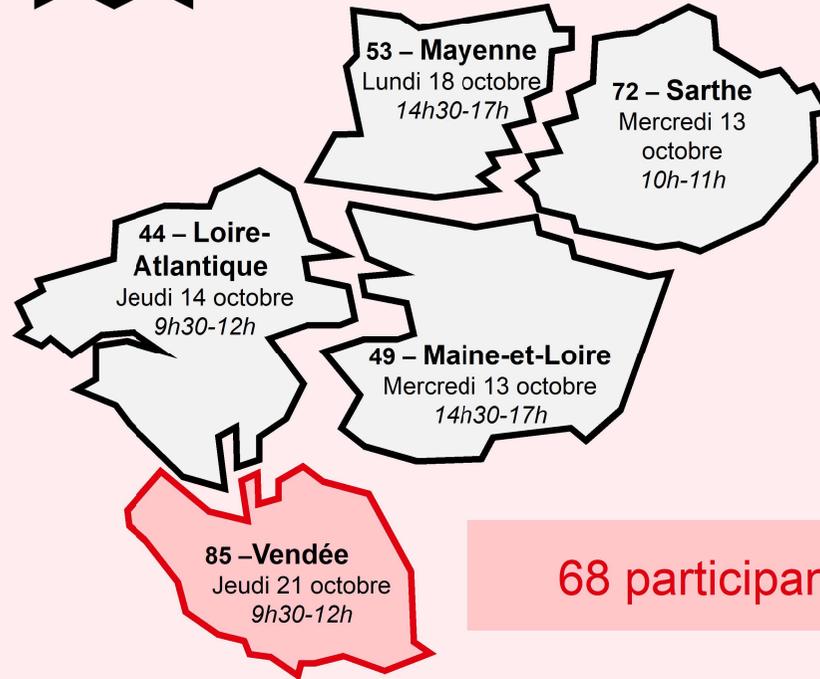


**5 déclinaisons départementales**



**Conférence régionale  
d'introduction en ligne**

Mardi 12 octobre  
14h30-16h



**Conférence régionale de  
clôture en format hybride**

Jeudi 21 octobre  
14h-16h30

**68 participants à cette journée**

# STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ



PRÉVENIR POUR LUTTER CONTRE LA REPRODUCTION DE LA PAUVRETÉ  
ACCOMPAGNER VERS L'EMPLOI

DÉPLOIEMENT EN RÉGION

## RÉGION PAYS DE LA LOIRE



MOBILISATION

TERRITORIALISATION

COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE & INTERINSTITUTIONNEL

PARTICIPATION

### ALLIANCE AVEC LES COLLECTIVITÉS



5 CONSEILS DÉPARTEMENTAUX  
NANTES MÉTROPOLE

ACTIONS «SOCLE» & «INITIATIVES LIBRES»

CONSEIL RÉGIONAL

OBLIGATION DE FORMATION  
SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

### DES MOYENS AU SERVICE DE LA CONTRACTUALISATION EN FORTE HAUSSE

2019 4 348 420 €  
+35% 2020 5 892 988 €  
+13% 2021 6 712 066 € (prévisionnel)

### ACTIONS CRÉDITS COMMISSAIRE SUR LE TERRITOIRE LIGÉRIEN

2020 58 PROJETS SOUTENUS +471% 1 886 535 € DE SOUTIEN EN 2020\*  
\*CONTRE 400 000 € EN 2019  
2021 73 PROJETS DÉPOSÉS en cours d'instruction

PARENTALITÉ FAMILLES MONOPARENTALES ACCÈS À LA SANTÉ MOBILITÉ  
ACCUEIL DE JOUR FRACTURE NUMÉRIQUE ACCOMPAGNEMENT À L'INSERTION DES JEUNES  
ACCÈS À L'ALIMENTATION ACCOMPAGNEMENT SORTANT DE PRISON LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS  
LOGEMENT DES JEUNES SORTANT ASE PAUVRETÉ AU FÉMININ PRÉVENTION DES RUPTURES FAMILIALES

### MESURES EXCEPTIONNELLES DE CRISE

DES RÉPONSES + SPÉCIFIQUES



CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

SOUTIEN À L'IAE

MISE À L'ABRI DES PERSONNES À LA RUE

ALLOCATION RENTRÉE SCOLAIRE

MAINTIEN DES DROITS SOCIAUX

AIDES MONÉTAIRES AUX FAMILLES MODESTE ET AUX JEUNES EN DIFFICULTÉS

ALIMENTATION TICKETS SERVICES, CROUS 1€, SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET AUX ASSOCIATIONS

MESURES DE CRISE

FRANCE RELANCE AIDE À LA MOBILITÉ  
1 JEUNE/1 SOLUTION

DÉCLINAISONS LIGÉRIENNES DES ORIENTATIONS NATIONALES 2021

APPEL À PROJET POUR LES ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT ACCOMPAGNEMENT DE PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE MARGINALITÉ

ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES SANS ABRIS SORTANT DE LA MATERNITÉ

+1,8 MILLIARD DE CRÉDITS AUX 8,5 MILLIARDS CONFIRMÉS

### ACTIONS STRUCTURANTES EN ŒUVRE



ALIMENTATION PETIT DÉJEUNERS DANS LES ÉCOLES, TARIF SOCIAL DES CANTINES

POINT CONSEIL BUDGET

CITÉ ÉDUCATIVE DÉDOUBLEMENT CLASSE CP/CE1

FORMATIONS DES TRAVAILLEURS SOCIAUX & PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE

OBLIGATION DE FORMATION 16/18 ANS

SANTÉ 100% SANTÉ, COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

ACCOMPAGNEMENT À L'INSERTION ET À L'EMPLOI

ACTIONS INITIALES

### FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE 2021

ACCÉLÉRER LES «PETITS PAS» DE LA PARTICIPATION

CONFORTER LE PILOTAGE ET LA GOUVERNANCE LOCALE

SIMPLIFICATION DES PARCOURS D'INSERTION  
APPEL À MANIFESTATION SPIE

ANCRER LA TERRITORIALISATION À PARTIR DE TRAVAUX D'OBSERVATION  
PILOTER LA MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES STRUCTURELLES (SPIE, OBLIGATION DE FORMATION)

SÉLECTIONNER LES PROJETS DU PLAN RELANCE ASSOCIATIF

DÉPLOYER LES MESURES EN FAVEUR DES PLUS VULNÉRABLES

ÉVALUER LES PROJETS FINANCÉS

POURSUIVRE LE DIALOGUE AVEC LES ASSOCIATIONS

ORIENTATIONS 2021

## L'aller vers au cœur de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté



**Lutter contre  
l'isolement**

*...mais également le repli sur soi, le renoncement aux droits des personnes les plus en difficultés en situation de non-demande*



**Intervenir  
en amont**

*...avant que les difficultés ne soient installées, dans un objectif de prévention plutôt que de réparation*

## Une démarche intégrée dans les pratiques des professionnels



**Des  
professionnels  
engagés dans  
une démarche  
proactive**

*...pour entrer en relation avec les publics*



**En accord avec  
les  
fondamentaux  
de l'intervention  
sociale**

*...cette démarche est réactivée depuis quelques années : les formes d'actions sont très diverses et les initiatives se développent*

# Bilan départemental de la stratégie

**Meidhi VERMEULEN**

**Directeur adjoint  
DDETS de la Vendée**

## CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI

Entre 2019 et 2021, le montant de la participation de l'État dans la contractualisation avec le conseil départemental s'élève à **1 230 973 €**.

- Prévenir toutes sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance : soutien à l'action de l'association la grande famille et Suzanne parraine et recrutement d'un temps éducateur supplémentaire pour accompagner les jeunes avant la sortie, **plus de 200 jeunes concernés**.
  - Permettre de renforcer les compétences des travailleurs sociaux, **22 formations soutenues**.
  - Renforcer l'accueil des jeunes enfants sur des horaires atypiques et participer au recrutement d'une infirmière en PMI pour les bilans en école maternelle.
  - En 2020, contribuer au fonds de soutien des ateliers des chantiers d'insertion à hauteur de **60 000 €**.
  - **Plus de 60 % des crédits État** sont fléchés sur le 1<sup>er</sup> accueil social inconditionnel, l'accompagnement individualisé des bénéficiaires du RSA, par les référents de parcours ainsi que la garantie d'activité et d'insertion de ses derniers.
-

## **ENGAGEMENT 1 : L'ÉGALITÉ DES CHANCES DÈS LES PREMIERS PAS**

Depuis le 1er janvier 2019, les modalités de financement des crèches sont réformées pour inciter les collectivités et les gestionnaires à **davantage de mixité sociale**.

- **13 crèches** sont concernées par le bonus mixité sociale/territoires.
- **1477 places d'accueil** du jeune enfant en établissement
- **27 structures** d'animation de la vie sociale
- **3 services** de médiation familiale.

### **Objectifs :**

- Empêcher qu'un enfant pauvre d'aujourd'hui ne devienne un adulte pauvre de demain
  - Rompre avec le déterminisme de la pauvreté,
  - Renouer avec l'égalité des chances républicaine
-

## ENGAGEMENT 2 : GARANTIR AU QUOTIDIEN LES DROITS FONDAMENTAUX DES ENFANTS

Depuis le 1er avril 2019, les communes et intercommunalités rurales fragiles peuvent **bénéficier d'un soutien financier de l'État pour mettre en place une tarification sociale des repas de** cantine scolaire (repas à 1 € dans les zones rurales) servis aux enfants pauvres. Depuis le début de la mesure et à ce jour, **67 335 repas ont bénéficié de cette tarification.**

En 2020, le montant de **l'enveloppe dédiée à l'aide alimentaire s'est élevé à 287 720 €.**

Depuis le 1er octobre 2020, l'intermédiation financière est mise en place pour les parents ayant un impayé de pension alimentaire. Entre le 1er octobre et le 30 novembre 2020, 296 demandes d'intermédiations financières ont été déposées sur la région. L'ensemble des parents séparés et concernés peuvent aujourd'hui **être accompagnés par l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires.**

---

### ENGAGEMENT 3 : UN PARCOURS DE FORMATION GARANTI POUR LES JEUNES

En septembre 2021, sur le département de la Vendée, **1815 jeunes étaient entrés dans le dispositif d'aide par l'allocation PACEA** avec l'appui des Missions locales, et **710 jeunes étaient entrés en Garantie Jeunes**.

Des mesures d'urgences en faveur des jeunes sont déployées depuis la crise via le volet lutte contre la pauvreté du plan interministériel « **1 jeune une solution** ».

**En septembre 2021, 90 jeunes ont intégré un service civique, 136 jeunes ont signé un contrat PEC (parcours emploi compétences) et 354 jeunes ont signé un CIE (contrat initiative emploi).**

---

## ENGAGEMENT 4 : VERS DES DROITS SOCIAUX PLUS ACCESSIBLES, PLUS ÉQUITABLES ET PLUS INCITATIFS À L'ACTIVITÉ

Le déploiement de dispositifs de lutte contre le non-recours se poursuit, comme les « **rendez-vous des droits** » des caisses d'allocations familiales. **2423 rendez-vous** ont été honorés en 2020.

Pour accompagner les personnes et les ménages, **3 Points Conseil Budget (PCB)** sont labellisés sur le département.

La nouvelle complémentaire santé solidaire est entrée en vigueur le 1er novembre 2019 pour offrir aux personnes aux revenus modestes une meilleure protection et un meilleur accès aux soins. Au 1er janvier 2021, **37 029 personnes étaient bénéficiaires de la CSS sur le département**. Par ailleurs, le « 100 % santé » permet un accès sans reste à charge à une large gamme de soins.

---

## **ENGAGEMENT 5 : INVESTIR POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS VERS L'EMPLOI**

L'accompagnement global est un dispositif d'accompagnement, renforcé par la contractualisation pauvreté, qui associe à la fois le volet emploi et le volet social pour les bénéficiaires du RSA ainsi que les demandeurs d'emploi de longue durée. Cet accompagnement est de fait réalisé conjointement par un conseiller emploi, de Pôle emploi, et un travailleur social, du Conseil départemental.

Dans le cadre du Pacte IAE (Insertion par l'Activité Économique), sur le département de la Vendée en 2021, **980 Équivalents Temps Plein (ETP) sont financés, au sein de 48 structures d'insertion par l'activité économique.**

---

# 3 ateliers de bonnes pratiques à capitaliser

**Atelier 1 : Accompagnement social, socioprofessionnel et budgétaire**

**Atelier 2 : Accès au numérique : accès aux droits et inclusion**

**Atelier 3: Aide alimentaire : tiers lieux et insertion sociale**

# Restitution des ateliers

# 3 ateliers accompagnés de témoignages

1

## Accompagnement social, socio-professionnel et budgétaire

Avec Anne-François Lambert (Pôle Emploi), Emmanuel Gaignard (Conseil départemental), Claude Leroyer (Secours Populaire) et Mélissandre Fortin (UDAF)

2

## Accès au numérique : accès aux droits et inclusion

Avec Adrien Pasquet (CAF) et Guillaume Droillard (ODDAS)

3

## Aide alimentaire : tiers lieux et insertion sociale

Avec Julie Le Caer (Secours Populaire) et Marylène Ruchaud & Théo (Les amis de la solidarité)



## Questions abordées

- En quoi l'aller vers sert-il nos **missions vers les plus vulnérables** ?
- Quelles sont les **conditions de réussite** de l'aller vers ?
- Quels sont les **principaux freins** à l'aller vers ?

# Synthèse des ateliers – 5 idées clés



Un **maillage territorial** composé de différents types de structures et une **coordination entre acteurs** sont nécessaires pour réussir l'aller vers

L'aller vers contribue au **repérage des publics**, à l'**accès aux droits** et à la **lutte contre l'isolement**

L'aller vers se **coconstruit avec les bénéficiaires**

Des **freins doivent être levés** pour réussir l'aller-vers : **complexité** de l'accès aux droits, manque de **moyens humains**

Les associations évoquent un besoin de **financements** et des **labellisations**

**68 participants réunis**



L'aller vers contribue au **repérage des publics**, à l'**accès aux droits** et à la **lutte contre l'isolement**

- L'aller vers permet de **repérer les publics invisibles** « hors radars » (notamment dans les milieux ruraux) et de **détecter des situations à risques** (problèmes de santé, problèmes sanitaires, etc.).
- En effet, ce public n'ose pas toujours entreprendre des démarches (auto-censure, honte, ...) ou ne sait pas à qui s'adresser, et le fait d'« aller vers » eux leur facilite l'**accès aux droits**.
- En ce faisant, l'aller vers contribue à lutter contre le non-recours aux droits, permettant ainsi de lutter contre les schémas de reproduction des inégalités, ainsi qu'à **lutter contre l'isolement** des personnes, par la création d'un lien de confiance et une déculpabilisation de leur situation. Cela favorise ainsi l'**autonomie** et l'**estime de soi**.



Des freins doivent être levés pour réussir l'aller-  
vers : **complexité** de l'accès aux droits, manque  
de **moyens humains**

- Pour les personnes concernées, l'un des principaux freins à la réussite de l'aller vers est **la complexité d'accès aux droits** : les bénéficiaires peuvent se sentir démunis face à la complexité des possibilités d'accompagnement (CCAS, CD, PCB, ...) et être orientés de service en service. De plus, les dispositifs d'accompagnement sociaux sont soumis à des critères d'éligibilité stricts, pouvant ainsi limiter l'accès aux droits.
- Un second frein peut être celui de **l'adhésion du public aux démarches entreprises**, le manque d'objectifs pour les personnes (exemple : « je cherche du travail et je me fais accompagner si on me montre en quoi cela va changer positivement ma vie »).
- Pour les acteurs sociaux, l'un des principaux freins est celui du **manque de moyens humains** (manque de formation, manque de temps à consacrer aux démarches) et financiers.



Un **maillage territorial** composé de différents types de structures et une **coordination entre acteurs** sont nécessaires pour réussir l'aller vers

- L'une des conditions de réussite de l'aller vers est la **pluridisciplinarité** et la **coordination** entre acteurs, agissant en partenariat. Ces acteurs peuvent être des associations, des institutions, des entreprises. Cela permet une proximité, de travailler ensemble, **en réseau**.
  - Exemple : le principe du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), mobilisant différents acteurs de l'insertion et de l'emploi dans les territoires (Pôle emploi, CAF, Cap emploi, missions locales, départements, ...), de la formation, du logement, de la santé ou encore de la mobilité en est une illustration pertinente.
- Il s'agit de pouvoir **savoir qui fait quoi**, quels interlocuteurs solliciter. Les bénévoles ne savent pas toujours **orienter vers les structures aidantes**. Pour aller vers l'aide à l'accès aux droits, il faut apprendre à se connaître. Cela permettra une **cohérence** entre les besoins identifiés, l'action des bénévoles et la prise en charge par des professionnels. Les **travailleurs aidants** peuvent aiguiller les gens selon leurs besoins.
- Piste d'action : temps d'interconnaissance entre les acteurs qui se multiplient, pour aboutir sur un système d'acteurs de proximité coordonné, un réseau d'acteurs.



L'aller vers se **coconstruit**  
avec les **bénéficiaires**

- Les bénéficiaires doivent être les **acteurs de leur parcours**. Il faut écouter la voix des publics. Cela passe par la valorisation de chaque personne, de ses **compétences**.
- Il est intéressant de passer par le partage d'expérience entre bénéficiaires, cela crée du lien social et cela permet d'**humaniser** l'aller vers. L'affect et le groupe humain sont très importants.
- Partage d'expérience : Théo, un bénéficiaire raconte que l'association des amis de la solidarité est devenue sa deuxième famille.



Les associations évoquent un besoin de **financements** et des **labellisations**

- Il ressort un **manque de moyens** et, en même temps, un enjeu de **rester à taille humaine**. Le monde associatif souffre du manque de moyens alors qu'il est le **maillon complémentaire** des travailleurs sociaux. En parallèle, il y a une multiplication des dispositifs et trop de financements différents ce qui crée un **effet de « saupoudrage »**.
- Par ailleurs, **l'attractivité des métiers** du secteur impacte la qualité d'accompagnement. Il faudrait plus de travailleurs sociaux, et il faudrait **mieux valoriser** leur travail

# Clôture et partage des prochaines étapes du cycle de conférences

**Anne Postic, Commissaire à la prévention  
et à la lutte contre la pauvreté**

# Merci pour votre participation



***Rendez-vous cet après-midi à 14h  
pour la clôture !***